



REGLEMENT DES INTERCLUBS AMICAUX D'HIVER

2020-2021

1. Horaire des rencontres: les dimanches à **14H00**
Dès le 1er week-end d'octobre 2020
2. Les deux premiers joueurs de chaque équipe doivent être présents au moins 15 minutes avant le début des rencontres sous peine d'une amende de 15€.
3. Le règlement en vigueur à la fédération est d'application :
 - Une équipe se compose de minimum 4 et maximum 8 joueurs.
 - Les 4 simples et les 2 doubles se jouent en 2 sets secs avec tie-break à 5/5
 - L'échauffement ne peut excéder les 5 minutes réglementaires.
4. Le classement sera établi de la façon suivante :
 - * victoire > 3 points
 - * nul > 1 point
 - * défaite > 0 point
5. **Catégories :**
 - *Dames I = max 240 pts*
 - *Dames II = max 180 pts*
 - *Dames III = max 120 pts*
 - *Dames IV = max 60 pts*
 - *Messieurs I = max 300 pts*
 - *Messieurs II = max 240 pts*
 - *Messieurs III = max 180 pts*
 - *Messieurs IV = max 120 pts*
 - *Messieurs V = max 60 pts*
 - *Messieurs 35 ans I = max 240 pts*
 - *Messieurs 35 ans II = max 180 pts*
 - *Messieurs 35 ans III = max 120 pts*
 - *Messieurs 35 ans IV = max 60 pts*
 - *Messieurs 45 ans I = max 180 pts*
 - *Messieurs 45 ans II = max 120 pts*
 - *Messieurs 45 ans III = max 60 pts*
 - *Mixte I = max 240 pts*
 - *Mixte II = max 180 pts*
 - *Mixte III = max 120 pts*
 - *Mixte IV = max 60 pts*
6. **Les classements 2020 seront d'application pour toute la saison des IC HIVER 2020/2021.**
7. **Un même joueur ne peut jouer dans deux clubs différents pour la même catégorie.**
8. **Nous n'acceptons pas d'équipe jeunes de -18ans ou alors l'équipe doit obligatoirement être composée de 2 adultes de +18 ans min. !**

9. Le droit d'inscription à l'interclubs d'hiver par le club qui participe est de **50€ par équipe**, vous recevrez une demande de paiement suivant le nombre d'équipes alignées pour cette saison 2020-2021 par mail.

Ces montants serviront à offrir à chaque équipe championne une coupe et à chaque joueur champion ayant joué au moins 50% des matchs 1 cadeau à condition d'être présent à la remise des prix ainsi qu'à la gestion du site internet!

10. En aucun cas une équipe ne peut dépasser le maximum de la division sous peine de forfait. En cas de dépassement, le premier joueur perd automatiquement la rencontre ainsi que le 1^{er} double.
11. . Chaque équipe paiera au club couvert accueillant une rencontre la somme de 48 € : soit 12 € par joueur de simples ET de double ou 6 € par joueur de simple OU double.
12. . Chaque joueur réputé « visité » devra se munir de 4 balles en bon état pour la rencontre.

13. ENVOI DES RESULTATS PAR LE CAPITAINE


Le capitaine de l'équipe dans lequel se dispute la rencontre devra envoyer les résultats de la rencontre !

Soit en complétant le formulaire en ligne disponible sur la page d'accueil du site dès la fin de la rencontre : www.interclubshiverhainaut.com ou par mail à interclubshiverhainaut@gmail.com **dès lundi suivant la rencontre !**

*> **Attention pour tous résultats manquants, et ne respectant pas le délai, la rencontre sera considérée comme nulle et aucun point ne sera attribué aux équipes !***

14. En cas de forfait d'une équipe (moins de 3 joueurs), le club forfaitaire paiera une amende de 150 € au club organisant la rencontre et perdra celle-ci sur le score de 12/0.
15. En cas d'égalité de points au classement général final l'article 39 du règlement des championnats de Belgique interclubs sera d'application.
16. Le Comité des interclubs amicaux d'hiver tranchera sans appel tous les cas non prévus au présent règlement et prendra toutes les mesures nécessaires à la bonne marche de la compétition.
17. Le nombre de rencontres à domicile sera déterminée au prorata des équipes inscrites par Club.
18. **COVID-19** : En participant aux interclubs d'hiver, chaque joueur s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur !



Nous vous souhaitons à tous une très belle saison d'hiver 

Le Comité des Interclubs amicaux d'hiver.

